



**Programmation 2014-2020
des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en Bourgogne**

79^{ème} comité régional de programmation

Consultation écrite du 9 au 16 décembre 2022

Le 79^{ème} comité régional de programmation commun aux trois fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en Bourgogne a fait l'objet d'une consultation écrite de ses membres qui s'est déroulée du 19 au 16 décembre 2022. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt les membres du CRP ont été prévenus de l'existence d'un formulaire d'abstention à retourner complété et signé à l'autorité de gestion le cas échéant.

1. Présentation des dossiers FEDER

A. Programmation initiale

Axe 4 – Biodiversité

OS 4-1 – Trame verte et trame bleue

N° Synergie	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total éligible	FEDER
BG0029405	NIÈVRE	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	Gestion de la RNR des Tourbières du Morvan en 2019	98 961,31 €	38 123,20 €

Soutien aux actions prévues au plan de gestion de la Réserve naturelle visant à mettre en œuvre les opérations de gestion pour la préservation des espèces et la fonctionnalité des milieux et à informer et sensibiliser le public (gestion de la réserve : 1 garde de zone humide à temps plein et une chargée de mission à mi-temps sur les opérations spécifiques de conception de sentier d'interprétation et de communication ; travaux en lien avec la rénovation du sentier du domaine des Grands prés à Saint-Agnan ; matérialisation de la réglementation de la Réserve, plaques « pictogramme » installées aux endroits stratégiques où on peut constater un défaut de respect de la réglementation ; communication grand public.
Contribution du projet aux objectifs du cadre de performance : + 266 hectares de superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (indicateur CO23_FEDER)
Cofinancement CRBFC pour 16 821,77 €

Axe 10 – FEDER REACT EU

OS 10-1 – Economie

N° Synergie	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total éligible	FEDER
BG0034619	SENS	SERVICE OUTILS COUPANTS AFFUTAGE PREAU	Investissements matériels de production	196 499,00 €	64 366,00 €
<p>La société SOCAP a été créée en 1978, 20 ans après sa création, en 1998, le 1er dirigeant achète sa première machine à commande numérique, une 5 axes. L'année suivante, le fils du dirigeant intègre l'entreprise. Après avoir découvert toutes les ficelles du métier pendant plus de 10 ans, il en prend la direction en 2012. Tout au long de ces années, l'entreprise SOCAP a su se développer dans son secteur d'activité et c'est en 2016 qu'elle prend un virage technologique en étendant son activité avec l'achat d'un robot ainsi que de leur première machine d'affutage de lames carbures. Aujourd'hui détenue à 100 % par la même famille qui l'avait créée, SOCAP emploie 10 personnes. L'entreprise SOCAP souhaite investir grâce au FEDER dans une nouvelle machine de préparation d'arêtes de coupe et mettre en place un système de filtration des huiles des machines à commandes numériques. Ce plan stratégique d'investissement devrait permettre de gagner de nouveaux clients, plus conséquents, tout en diversifiant l'offre proposée actuellement.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime N°SA.103603 (AFR) en vigueur pour la période 2022-2027. La société SOCAP est une petite entreprise, le taux maximum autorisé par le régime d'espèce pour une petite entreprise est de 35 %. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 64 366,00 €, représentant un taux de 32,76 % d'une assiette s'élevant à 196 499,00 € HT et l'intervention de la Région BFC via une AR de 16 000,00 € ayant pour ESB 4 407,92 €, représente 2,24 % de l'assiette d'espèce.</p>					
BG0034606	SOUCY	ETUDES ET REALISATIONS DE MACHINES AGRICOLES SPECIALES	Investissements dans une machine découpe Laser et une grenailleuse	326 000,00 €	109 692,00 €
<p>L'entreprise Études et Réalisations de Machines Agricoles Spéciales (ERMAS) est née il y a 30 ans. Spécialiste de la fabrication de roues agricoles, l'entreprise se diversifie depuis 5 ans dans la fabrication d'outils pour le désherbage mécanique (type herse étrille, roto étrille). ERMAS a décidé de solliciter le FEDER afin de réaliser les investissements de la Grenailleuse et de la machine de découpe laser afin d'augmenter la production et ainsi pouvoir faire face à des situations telles que durant la pandémie en diminuant notamment la part sous-traitée (réduction des risques). Concernant la grenailleuse, elle permettra l'arrêt d'utilisation de divers solvants pour la préparation des pièces avant peinture grâce à la projection de microbilles d'acier.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime N°SA.103603 (AFR) en vigueur pour la période 2022-2027. La société ERMAS est une petite entreprise, le taux maximum autorisé par le régime d'espèce pour une petite entreprise est de 35 %. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 109 692,00 €, représentant un taux de 33,65 % d'une assiette s'élevant à 326 000,00 € HT accompagnée d'un cofinancement de la Région BFC qui a attribué une AR de 16 000,00 € ayant pour ESB 4 407,92 € soit 1,35 % de l'assiette retenue.</p>					
BG0034264	VARENNES-SOUS-DUN	KURA	Création et aménagement d'un atelier de transformation de légumineuses locales par fermentation naturelle	574 162,00 €	114 832,00 €
<p>La SAS KURA, et fondée en 2018 après 3 ans de recherche et de développement, fabrique des produits japonais (condiments bières et sakés), à la rencontre des traditions françaises (ingrédients et équipements) et japonaise (recettes). Afin de répondre à la nécessité d'augmenter sa capacité de production et se développer au niveau national, puis européen, la SAS Kura souhaite investir dans divers équipements de production qui permettront de conquérir de nouveaux marchés nationaux puis européens et ainsi passer un cap de développement.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n°SA 100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023. La société KURA est une entreprise moyenne, le taux maximum autorisé par le régime d'espèce pour une entreprise moyenne est de 20 %, celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 114 832,00€ soit 20,00 %</p> <p>Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 114 832,00 €, représentant un taux de 20,00 % d'une assiette s'élevant à 574 162,00 € HT.</p>					
BG0033452	DIGOIN	SCI OPTIMUM	Construction d'un bâtiment et acquisition d'un pont roulant	744 269,00 €	255 494,00 €
<p>La SCI OPTIMUM portera le projet de construction du bâtiment d'exploitation, équipée d'un pont roulant de 32 tonnes, essentiel pour le développement de la société OPTION PREFE appartenant à son groupe. Cette dernière est actuellement locataire d'un bâtiment de 1 500 m2 et d'un quai de chargement et stockage de 1 500 m2. Le nouveau bâtiment sera situé dans la zone d'activités les Blattiers, à DIGOIN.</p> <p>Ce projet va permettre le développement d'un nouveau segment d'activité qui complétera l'offre globale du site et du groupe. Cette unité de production permettra aussi de répondre à de nouveaux marchés dans les domaines de l'énergie (renouvelable, hydroélectrique etc) et du ferroviaire (tunnel, lignes de métro, viaduc). Elle favorisera également la fabrication des pièces lourdes et de grandes dimensions tout en optimisant l'ergonomie des postes</p>					

de production. Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n°SA103603 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2022-2027 ; la SCI OPTIMUM est une petite entreprise, le taux d'intervention communautaire maximum est de 50% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 34.33% et celle de la communauté de communes le Grand Charolais à 0.67%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 255 494 €, représentant un taux de 34.33% d'une assiette s'élevant à 744 269€ HT.

BG0032484	CLAMECY	NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY / GROUPE CREDIT COOPERATIF (CB)	Investissements matériels de production	2 920 000,00 €	730 000,00 €
-----------	---------	---	--	----------------	--------------

Chez Laballery, la conviction est que de nouvelles idées sont nécessaires, qu'il faut innover dans le métier, les outils, l'organisation, être imaginatifs dans la croissance tant interne qu'externe. Qu'il est primordial d'innover pour perdurer, persuadée que l'innovation quand elle est orientée « verte » est la condition nécessaire pour s'adapter à un monde engagé dans la transition énergétique, vers une économie décarbonée. C'est pourquoi, la société sollicite l'appui du FEDER pour investir dans une ligne d'impression numérique de dernière génération, baptisée LABALLERY 3, dédiée à la production de livres à Clamecy pour les éditeurs de littérature général.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n°SA.103603 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2022-2027 (AFR). La société Nouvelle Imprimerie Laballery est une moyenne entreprise, le taux maximum autorisé par le régime d'espèce pour une moyenne entreprise est de 25 %. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 730 000,00 €, représentant un taux de 25 % d'une assiette s'élevant à 2 920 000,00 € HT.

BG0034893	COULANGES- LES-NEVERS	SARL LASER FUSION	INVESTISSEMENT LASER	1 006 800,00 €	330 000,00 €
-----------	--------------------------	-------------------	----------------------	----------------	--------------

L'investissement pour lequel la société Laser Fusion fait appel au FEDER est une machine permettant d'augmenter la capacité de production avec un triplement des vitesses de coupe par rapport aux machines actuellement présentes sur site. De surcroît, cet investissement engendrera une réduction par trois de la consommation de gaz de coupe (azote). Les nouveaux systèmes de coupe avec brouillard d'eau permettant de réduire l'espace entre les pièces découpées auront pour conséquence de grosses économies de matière première. Ainsi, cette nouvelle technologie permettra de découper plus de 30mm d'épaisseur de tôle acier inox et aluminium. Actuellement ces épaisseurs sont découpées par plasma, jet d'eau ou oxycoupage. Ainsi, cette nouvelle machine de production permettra à Laser Fusion de gagner en rapidité, de passer un cap de développement et de réduire l'impact de la pandémie de la COVID-19.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n°SA.103603 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2022-2027 (AFR). La SARL Laser Fusion est une petite entreprise, le taux maximum autorisé par le régime d'espèce pour une petite entreprise est de 35 %. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 330 000,00 €, représentant un taux de 32,78 % d'une assiette s'élevant à 1 006 800,00 € HT.

BG0034859	ARCEAU	MCC	Batiment d'activité MCC	1 131 974,00 €	221 394,00 €
-----------	--------	-----	-------------------------	----------------	--------------

Miss Cookies, fondée en 2010 par la création d'un coffee shop au cœur du centre-ville de Dijon, est une enseigne spécialisée dans la fabrication de pâtisseries dites américaines. Elle s'est ensuite développée sous forme de magasins franchisés à partir de 2017. Miss Cookies comptait en 2021, 12 établissements et franchises. 4 ouvertures sont prévues en cette année 2022. Avec aujourd'hui 25 à 50 candidats sérieux pour l'ouverture nouvelles franchises, l'objectif de Miss Cookies est de compter 49 établissements et franchises en 2024. Afin de fournir l'ensemble des établissements et franchises et répondre à l'augmentation de la demande, Miss Cookies souhaite, via la SCI MCC, construire un nouveau bâtiment de production. Ce nouveau bâtiment sera constitué d'un espace bureau afin d'accueillir les personnes chargées de la gestion des entreprises, un espace logistique avec un espace de stockage sec et surgelé plus grand ainsi qu'un quai de chargement/déchargement et un espace de production avec un laboratoire plus spacieux et une nouvelle ligne de production pour développer de nouveaux produits innovants afin de se démarquer de ses concurrents et accroître son activité et ainsi passer un cap de développement.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n°100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023. La SCI MCC est une petite entreprise, le taux maximum autorisé par le régime d'espèce pour une entreprise moyenne est de 20,00 %, celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à

221 394,00€ soit 19,56 % et l'intervention de la communauté de communes Mirebellois et Fontenois s'élève à 5000€ soit 0,44% d'une assiette s'élevant à 1 131 974,00 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 221 394,00 €, représentant un taux de 19,56 % d'une assiette s'élevant à 1 131 974,00 € HT.

OS 10-3 – Numérique

N° Synergie	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total éligible	FEDER
BG0032743	BOURGOGNE	GEODEMAT	GEODEMAT - Diffusion au citoyen de la documentation cadastrale numérisée	218 400,00 €	218 400,00 €

Dans le cadre d'une démarche de transition digitale, la SEP GEODEMAT développe un projet innovant permettant à tout citoyen d'accéder librement à partir du portail Géofoncier à la partie graphique de la documentation cadastrale servant l'intérêt général, produite par les géomètres-experts et conservée par les services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques (DRFIP/DDFIP).

Ce projet de plateforme numérique ouverte, interopérable s'inscrit dans l'axe 10.3 du PO FEDER 2014-2020 qui a le même objectif de transition numérique et économique post crise COVID 19. A noter que la crise COVID a rendu la dématérialisation encore plus indispensable puisque ce nouveau service évitera de se déplacer dans les CIDE, de manipuler des documents dans des salles fermées et limitera donc les risques de contamination. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par GEODEMAT une subvention FEDER de 218 400 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 100% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 218 400,00 €.

B. Dossiers présentés pour refus

Axe	OS	N° Synergie	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	commentaire
5	5.1	BG0022342	LONGVIC	MAIRIE DE LONGVIC	Réhabilitation du château de Longvic	Impossibilité réglementaire (aides d'Etat, inactivité non respectée, de minimis et purement local impossible) + crédits axe 5 déjà consommés
5	5.1	BG0024265	LONGVIC	MAIRIE DE LONGVIC	Restructuration de la Maison Municipale de l'Enfance	Impossibilité réglementaire (aides d'Etat, inactivité non respectée, de minimis et purement local impossible) + surfinancement opération + crédits axe 5 déjà consommés
5	5.1	BG0025559	DIJON	Ville de Dijon	Travaux de rénovation en vue de réduire la consommation énergétique de la piscine des Grésilles	Impossibilité réglementaire (aides d'Etat, inactivité non respectée, de minimis et purement local impossible) + crédits axe 5 déjà consommés
5	5.4	BG0026084	CHALON-SUR-SAÔNE	CA LE GRAND CHALON	Cité de l'Ingénierie Numérique / L'Usinerie	<p>Ce projet se traduit par le rapprochement sur un même site de l'Institut Image, institut d'Arts et Métiers intégré au Campus de Cluny (Ensam), du Conservatoire National des Arts et Métiers et de Nicéphore Cité, pôle d'ingénierie numérique du Grand Chalon. Le projet intègre également une dimension de requalification urbaine, la cité devant s'implanter sur l'ancien site industriel de la sucrerie, dans un ancien moulin réhabilité pour l'occasion.</p> <p>Le FEDER est sollicité pour financer les travaux de rénovation du moulin, au titre de l'OS 5.4 « assurer la conversion des friches et l'implantation de nouvelles activités économiques ».</p> <p>Ainsi la vocation économique du lieu est une condition d'éligibilité au FEDER. Or ce projet transversal prévoit certes des espaces dédiés aux entreprises, mais aussi en grande partie destinés à l'enseignement supérieur (l'Ensam occupera 62% du futur bâtiment), non pris en charge par les fonds FEDER. Une clé de répartition surfacique de 37,76% doit donc être appliquée, ce qui a pour effet de diminuer fortement l'assiette éligible (de 9,3 M€ à 3,7 M€).</p> <p>Cette réduction de l'assiette entraîne une impossibilité de mobiliser du FEDER en raison d'un sur-financement de l'opération : si au global l'autofinancement représente environ 30%, rapporté à l'assiette FEDER les différents financeurs (hors FEDER) représentent 96% de l'assiette. A part la région, la plupart portent en effet sur des petites assiettes impossibles à proratiser.</p> <p>Par ailleurs, l'ensemble des crédits de l'axe 5 ont déjà été consommés</p>

C. Dossiers présentés pour déprogrammation

Axe	OS	N° Synergie	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total éligible	FEDER / FSE	Commentaires
1	1.4	BG0023865	GARCHY	BOULANGERIE GAUTHIER	Acquisition de matériel pour l'exploitation d'un fournil industriel de production de pain à partir de farines issues de l'agriculture biologique	324 324,76 €	49 304,00 €	Rupture du principe d'incitativité
1	1.4	BG0030329	CHAMPIGNELLES	Poterie Normand SN	Investissement dans une unité de coulage	213 888,00 €	42 777,00 €	Entreprise en liquidation judiciaire

D. Dossiers présentés pour modification du plan de financement

Axe	OS	N° Synergie	Dossiers à reprogrammer		Dernière programmation		Programmation à ce CRP			Commentaires
			Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total éligible	FEDER/FSE	Coût total éligible	FEDER/FSE	Taux de FEDER/FSE	
1	1.1	BG0019066	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	ATRIE - Restructuration de l'Unité Expérimentale INRA de Bretenièrre - phase travaux	3 005 503,20 €	1 352 476,44 €	3 005 503,20 €	1 352 476,44 €	45,00%	avenant nécessaire dans le cadre d'une réponse à un audit : il convient de conventionner une clé d'affectation sur le marché de maîtrise d'œuvre, réduisant légèrement la subvention FEDER
3	3.1	BG0031744	AVALLON BIO ENERGIE	Unité de Méthanisation agricole à Vassy	6 513 787,41 €	1 838 825,00 €	6 853 836,41 €	1 838 825,00 €	26,83%	modification d'intitulés de certains postes pour meilleure adéquation avec intitulés de factures, ajustement de montants de postes au vu de l'augmentation (contexte économique), SANS INCIDENCE DUR LE MONTANT DE FEDER. Taux d'intervention de l'aide européenne mathématiquement minoré compte tenu de l'augmentation sensible de l'assiette éligible. Report de date de fin d'acquiescement des dépenses
12	12.1	BG0032201	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Assistance technique forfaitaire FEDER REACT-EU	3 060 000,00 €	1 530 000,00 €	4 007 952,00 €	2 003 976,00 €	50,00%	Revalorisation de l'assistance technique sur une base forfaitaire compte tenu de l'abondement du volet 2 de REACT-EU au sein du programme opérationnel.
13	13.1	BG0032202	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Assistance technique forfaitaire FSE REACT-EU	240 000,00 €	120 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €	50,00%	Revalorisation de l'assistance technique sur une base forfaitaire compte tenu de l'abondement du volet 2 de REACT-EU au sein du programme opérationnel.

E. Dossiers présentés pour autre modification

Présentés pour information	commentaire
----------------------------	-------------

5	5.1	BG0029701	MACON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	MACON - rénovation thermique de 102 logements "petit collectif de Bioux" (7 bâtiments)	Dde de prorogation date achèvement travaux au 31/03/2023 et date de fin d'éligibilité des dépenses accordée au 01/07/2023
5	5.3	BG0031154	COMMUNE DE BEAUNE	Parc de la Chartreuse	Demande de prorogation fin opération au 30/06/2023 et fin éligibilité des dépenses au 31/07/2023
3	3.2	BG0022665	ORVITIS	MONTBARD RUE ELSA TRIOLET ET RUE ALLENDE RENOVATION 56 LOGEMENTS	Demande de prorogation fin éligibilité des dépenses au 30/06/2023
10	10.1	BG0034523	LEVEQUE EMBALLAGE	Construction d'un nouveau bâtiment de production	Rejet : rupture du principe d'incitativité
5	5.1	BG0030540	Commune de NOLAY	Aménagement de cheminements doux sécurisés route d'Autun à Nolay	Demande de prorogation fin opération au 31/05/2023, fin d'éligibilité au 30/06/2023, limite demande de solde au 15/07/2023
1	1.3	BG0022123	UI INVESTISSEMENT	Abondement d'un fonds d'investissement en fonds propres au profit des créations d'entreprises innovantes en Bourgogne.	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses de l'opération jusqu'au 30 juin 2023.

Axe	OS	Présentés pour avis			commentaire
		N° Synergie	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	
1	1.4	BG0024588	LAB SERVICE	Agrandissement de bâtiments de production	Prolongation de l'opération de 9 mois, soit jusqu'au 30/06/2023
3	3.1	BG0029049	BIOENERGIE PIERROISE	Développement, construction et mise en service de Bioénergie Pierroise, unité de méthanisation collective agricole avec valorisation du biométhane par injection sur le réseau de distribution sur la commune de Pierre de Bresse.	Report de date d'acquiescement des dépenses au 31/12/2023
3	3.1	BG0031005	TERRES - ENERGIE	Développement, construction et mise en service de Terres Energie, unité de méthanisation collective agricole avec valorisation du biométhane par injection sur le réseau de distribution sur la commune de Pont sur Vanne (89)	Report de date d'acquiescement des dépenses au 31/12/2023
5	5.3	BG0025783	CULÉ CREUSOT- MONTCEAU LES MINES	Elargissement BIMBY (Built In My Back Yard – Construire dans mon jardin)	demande de prorogation fin opération au 31/03/2023
5	5.1	BG0027442	NIEVRE HABITAT OPH	Réhabilitation énergétique de 64 logements "Crot cizeau II et III" - Varennes Vauzelles	Demande de prorogation fin opération au 30/04/2023
5	5.1	BG0030015	OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT	CHARNAY LES MACON - La Coupée - Bâtiments B et C - Réhabilitation de 64 logements	Demande de prorogation fin opération au 31/01/2023

2. Présentation des dossiers FEADER Bourgogne

A. Programmation initiale FEADER

53 dossiers ont été présentés pour avis au comité de programmation pour un montant total de FEADER de 1 486 091,38 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Avis sur la programmation
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	27	799 922,00 €	999 902,50 €	Favorable
7.4.2 - Valoriser villes et les bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité, proposer une offre de services de base suffisante	1	104 744,88 €	639 999,99 €	Favorable
7.5.1 - Renforcer le réseau d'infrastructures cyclables d'intérêt européen ou régional et les haltes et ports fluviaux	1	14 121,16 €	75 312,86 €	Favorable
7.6.1 - Animation Natura 2000	3	167 079,97 €	315 245,23 €	Favorable
7.6.2 - Contrats Natura 2000	12	167 963,87 €	316 913,00 €	Favorable
8.6.2 - Mécanisation des entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière	9	232 259,50 €	438 225,48 €	Favorable
TOTAL Programmation	53	1 486 091,38 €	2 785 599,06 €	

B. Dossiers présentés pour information

81 dossiers ont été présentés pour déprogrammation suite à la modification du plan de financement, à leur solde, à la déchéance ou l'abandon des projets pour un montant total de FEADER de 401 892,00 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Passage
4.1.1 - Maîtrise de la performance énergétique	7	-15 358,89 €	-74 646,32 €	pour information
4.1.1 - Modernisation classique	45	-206 250,13 €	-389 151,20 €	pour information
4.1.1R - Maîtrise de la performance énergétique - Relance EURI	1	-260,00 €	-260,00 €	pour information
4.1.2 - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA)	6	-13 351,73 €	-50 383,96 €	pour information
4.1.2R - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA) - Relance EURI	6	-10 011,91 €	-10 011,91 €	pour information
4.1.3 - Investissements pour la réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs	1	-4 407,05 €	-16 630,39 €	pour information
4.2.2 - Investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles	3	-24 483,08 €	-46 194,46 €	pour information
4.2.2R - Investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles - Relance EURI	3	-6 272,37 €	-6 272,37 €	pour information
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	1	-3 315,60 €	-4 144,50 €	pour information
7.4.2 - Valoriser villes et les bourgs-centres dans leur vocation de pôle de centralité, proposer une offre de services de base suffisante	1	-53 654,49 €	- €	pour information
7.6.1 - Animation Natura 2000	4	-32 608,13 €	-61 524,76 €	pour information
7.6.2 - Contrats Natura 2000	1	-4 355,59 €	-8 218,10 €	pour information
8.6.2 - Mécanisation des entreprises de travaux forestiers et d'exploitation forestière	2	-27 563,03 €	-52 005,71 €	pour information
TOTAL Déprogrammé	81	-401 892,00 €	-719 443,68 €	

C. Synthèse FEADER Bourgogne

53 dossiers pour avis (programmations initiales) + 81 pour information (déprogrammations). Le montant FEADER programmé à ce CRP s'élève à 1 084 199,38 €.

3. Contributions des membres du CRP

Aucune contribution n'a été transmise à l'autorité de gestion autre que des avis favorables.

Vu le règlement intérieur du CRP, les dossiers sont réputés recevoir un avis favorable selon les orientations indiquées ci-dessus.

4. Global sur la période 2014-2020

Pour le PO FEDER-FSE Bourgogne, un total cumulé de 298 232 200 € de FESI aura été mobilisé depuis le début de la programmation 2014-2020, soit 108,07% du FESI maqueté initialement, 92,74% de l'enveloppe REACT et 104,38% de l'enveloppe consolidée, représentant 1 441 opérations d'un coût total éligible près de 894 M €.

Pour le FEADER Bourgogne, en tenant compte des opérations proposées aux membres du CRP, le niveau d'avancement global du programme s'élève à 86,68 % (+0,13 points depuis le dernier CRP) soit 708 164 026 € de FEADER ; dont la répartition est la suivante :

- Avancement maquette socle : 677 650 724 € soit 87,34 % de la maquette (+0,14 points) ;
- Avancement maquette relance EURI : 30 513 302 € soit 74,20 % de la maquette (-0,04 points).

CALENDRIER 2023

Date	Format
20 au 27 janvier	consultation écrite
23 mars	en physique/visio
14 au 21 avril	consultation écrite feder-fse
24 au 25 avril	consultation écrite feader
12 au 19 mai	consultation écrite
16 au 23 juin	consultation écrite
21 septembre	en physique/visio
13 au 20 octobre	consultation écrite
17 au 24 novembre	consultation écrite
08 au 15 décembre	consultation écrite

Dijon, le 16 décembre 2022

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-président

Signé électroniquement
le 22/12/2022
Par Olivier RITZ



Patrick MOLINOZ